



Association Juristes pour l'enfance
23 rue Royale
69001 LYON



Association Mamans louves
La Sainte Rosalie
134 Boulevard Pasteur
06000 Nice



Association SOS Education
25 rue de Ponthieu,
75008 Paris

Lyon, le 29 avril 2026

Madame la ministre Stéphanie Rist

Madame la conseillère Christèle Gautier

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

Objet : Proposition de loi visant à généraliser l'attestation d'honorabilité pour la protection des mineurs

Madame la ministre Stéphanie Rist,
Madame la conseillère Christèle Gautier,

La protection des mineurs constitue l'un des fondements les plus essentiels de notre pacte républicain. Pourtant, la mise en lumière récente des faits d'agressions sexuelles sur mineurs survenus dans les milieux scolaire, périscolaire et associatif démontre que notre dispositif de prévention demeure insuffisant pour écarter de toute activité habituelle en contact avec les mineurs, les personnes mentionnées au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Aujourd'hui, le contrôle des antécédents judiciaires des personnes exerçant une activité, rémunérée ou non, impliquant un contact habituel avec des mineurs reste fragmenté, inégal selon les secteurs, souvent limité à des vérifications ponctuelles, voire à une absence de vérification. Cette situation met en danger les enfants vivant en France, ou laisse des angles morts permettant à des personnes mises en examen ou condamnées pour des infractions sexuelles ou violentes, d'exercer ou de poursuivre une activité auprès de mineurs.

La proposition de loi jointe à ce courrier vise à combler ces lacunes en généralisant et simplifiant un outil déjà existant, éprouvé et juridiquement encadré : l'attestation d'honorabilité. Ce dispositif, que la proposition généralise et simplifie, repose sur un système d'information sécurisé permettant de vérifier, de manière fiable et rapide, l'absence d'incapacité d'exercice liée à des infractions sexuelles ou violentes.

L'enjeu est clair : instaurer un contrôle systématique, homogène et renouvelé annuellement pour toutes les personnes exerçant une activité, rémunérée ou non, impliquant un contact habituel

avec des mineurs, quel que soit le secteur d'activité (éducation, sport, culture, transport, animation, etc.).

Cette proposition de loi poursuit trois objectifs majeurs :

- **Prévenir les risques en amont**, en conditionnant toute prise de fonction à la délivrance d'une attestation d'honorabilité, renouvelée chaque année ;
- **Protéger immédiatement les mineurs**, en imposant la mise à l'écart automatique de toute personne faisant l'objet d'une mise en examen ou d'une condamnation définitive ou non pour des infractions incompatibles avec une activité au contact de mineurs ;
- **Renforcer la transparence et la confiance**, notamment vis-à-vis des familles, en garantissant une meilleure circulation de l'information en cas de situation à risque.

Elle prévoit également de consolider le rôle du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), **en assurant l'inscription automatique et systématique des infractions commises sur des mineurs et en allongeant la durée de conservation des données lorsque la victime est mineure.**

Ce texte propose ainsi un équilibre rigoureux entre deux impératifs fondamentaux : la protection effective des mineurs et le respect des droits et libertés individuelles. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais de prévenir ; non de sanctionner a priori, mais d'écarter le risque lorsqu'il existe un doute.

Face à l'ampleur des enjeux et à l'attente légitime des familles comme des professionnels de l'enfance, cette réforme constitue une avancée concrète, pragmatique et immédiatement opérationnelle pour renforcer la sécurité de millions d'enfants sur notre territoire.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette proposition et restons à votre disposition pour tout échange ou contribution à son examen.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de notre haute considération,



Matthieu le Tourneur
Association Juristes pour l'enfance



Christelle Comet
Association Mamans Louves



Sylvain Marbach
Association SOS Education